

Artgerecht ist nur die Freiheit

"Eine Tiernummer ohne Stromschlaggerät oder Dreizackgerät existiert praktisch nicht", schreibt die Tierrechtsorganisation "Animal Justice" mit Bezug auf den in Luxemburg gastierenden Zirkus Fliegenpilz. Die Wunden der Tiere würden getarnt. Außerdem seien die Käfige fast immer zu klein. "Animal Justice" veranstaltet am Samstag, 4. Oktober um 15 Uhr eine Demo auf dem Glacis (Fouerplatz).

Biergerbedeeleung an der Stad

Die Initiative der Stadt Luxemburg "Stadtteilbeiräte" zu schaffen, will der Mouvement écologique kritisch unter die Lupe nehmen. Dazu lädt er alle Interessierten ein zu einem Gesprächsforum am Montag, 6. Oktober um 18.15 Uhr im Umweltzentrum, 6, rue Vauban.

Polittalk im Weltladen

Die Arbeitsgemeinschaft Frieden in Trier lädt jeden ersten Dienstag im Monat ein zu einer Diskussion über Themen wie Globalisierung und Friedenspolitik. Eine Möglichkeit, in entspannter Runde Leuten zu begegnen, Argumente zu hören, eigene Positionen zu finden. Nächster Termin: Dienstag, 7. Oktober, 20 Uhr, zum Thema "Frauenrechte - weltweit". (Details unter www.agf-trier.de)

TAG OHNE AUTO**Zu viele Autos!**

Der "Dag ouni Auto" 2003 sei eine "halbe Sache" gewesen, so die Klimabündnis-Gemeinden. Die Verantwortung dafür trage die Regierung.

Die 20 Gemeinden des "Klimabündnis Lëtzebuerg" unterstreichen, dass sie bereits seit 1997 diesen 22. September auf lokaler Ebene begehen, um durch spezielle Angebote und Aktionen die Bevölkerung zu einem Tag ohne Auto zu bewegen. In den Gemeinden habe die lokale Bevölkerung diese Aktionen durch reges Interesse gewürdigt.

Jedoch blieben in den vergangenen Jahren diese Aktionen auf die lokale Ebene beschränkt und führten nur sehr begrenzt zu bleibenden Veränderungen, da vor allem kleinere Gemeinden nicht über die nötigen Kompetenzen verfügen um z.B. neue Buslinien oder -infrastrukturen einzuführen. Zudem habe bereits vergangenes Jahr die Tatsache, dass zusätzlicher Durchgangsverkehr, hervorgerufen durch Großveranstaltungen, einige lokale Aktionen unterlaufen hat, zu Missstimmung geführt. (...)

Vor allem verliert der Tag auch deshalb an Schlagkraft, weil die Gemeinden alleine nicht gewährleisten können, dass an einem Tag grundsätzlich der Umweltverbund im Vordergrund steht. Die Gründe hierfür liegen auf der Hand: die Mehrzahl der Verkehrsbewegungen geht über eine Gemeinde hinaus und deren Organisation liegt in der Verantwortung des Staates.

Aus diesem Grund hatten sich die Klimabündnis-Gemeinden Anfang dieses Jahres an das Umwelt- und das Transportministerium gewandt, um im Rahmen einer "Woche der Mobilität" zu einem echten "Autofreien Sonntag" zu gelangen. Aufgrund von Umfragen sind sie der Meinung, dass die Bereitschaft bei der Bevölkerung für einen wirklichen "Tag ohne Auto" gegeben sei und auf den vielfältigen Aktionen der vergangenen Jahre aufgebaut werden könne.

Leider sei es dieses Jahr nicht zu dem gewünschten breiter angelegten "Dag ouni Auto" gekommen, was jedoch weniger auf mangelndes Interesse bei den Gemeinden als vielmehr auf den unvollständigen nationalen Rah-

men zurückzuführen sei. Das Gratisangebot im öffentlichen Transport allein habe sich als nicht ausreichend erwiesen. Wenn nur "halbe Sachen" organisiert würden, so die Klimabündnis-Gemeinden, müsse man sich auch nicht wundern, wenn die Unterstützung der Bevölkerung fehle. Andere Projekte, die konsequenter organisiert würden, wie z.B. die Organisation von City-Bussen oder die Gestaltung neuer Fahrradpisten, würden durchaus zeigen, dass in der Bevölkerung eine gewisse Bereitschaft besteht. Die Klimabündnis-Gemeinden sind der Meinung, dass die bisherigen lokalen Aktivitäten eine ideale Ausgangsbasis darstellen und erwarten nun einen Qualitätssprung hin zu einem regelrechten nationalen "Dag ouni Auto", der über allgemeine Werbung hinausgeht und reelle Aktionen auch auf staatlicher Ebene umfasst. Die Zeit sei reif ... spätestens 2004.

Klimabündnis Lëtzebuerg**Avis****INSTITUT VITI-VINICOLE
AVIS D'ADJUDICATION**

Le mercredi 5 novembre à 10.30 heures précises, il sera procédé à l'Institut Viti-Vinicole à Remich, à l'ouverture de la soumission concernant l'acquisition d'un

Tracteur viticole à 4 roues motrices

Les cahiers des charges et les bordereaux de soumission sont à la disposition des intéressés au secrétariat de ladite administration ou seront transmis aux intéressés sur demande.

(tél. 00 352 23 612-1)

OFFRE D'EMPLOI

Le Ministère des Transports, Direction de la Circulation Routière, se propose d'engager à partir du 1er janvier 2004

un employé de la carrière S (M/F)

à tâche partielle (20 heures/semaine) et à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2004.

Pourront concourir pour le poste les candidats (M/F) de nationalité luxembourgeoise ayant accompli un cycle universitaire complet de quatre années en droit et justifiant du certificat de formation complémentaire en droit luxembourgeois

Profil souhaité:
- parfaites connaissances des trois langues administratives;
- capacité de travailler indépendamment
- expérience en informatique.

Les candidats (M/F) sont invités à adresser leur demande manuscrite pour le 17 octobre 2003 au plus tard au

**Ministère des Transports
Direction des Affaires****Générales
L-2938 Luxembourg**

Sont à joindre:

- extrait de l'acte de naissance
 - certificat de nationalité
 - extrait récent du casier judiciaire
 - curriculum vitae détaillé
 - copie certifiée conforme des certificats et diplômes d'études et de formation
 - ainsi qu'une photo récente.
- Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus au tél.: 478-4416.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS
DIVISION DES TRAVAUX NEUFS****AVIS D'ADJUDICATION**

Le **mardi 4 novembre 2003** à 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10 rue du St Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant

la fourniture et le montage d'ascenseurs et d'un montage

à exécuter dans l'intérêt de la 4e extension de la Cour de Justice des CEE à Luxembourg/Kirchberg.

Envergure de l'objet

- installation de 5 ascenseurs
- installation d'un montage charge
- contrats d'entretien y relatifs
- démontage d'un ascenseur existant

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée prévisible des travaux est 24 mois à partir d'avril 2004 (plusieurs interventions ponctuelles).

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

L'Administration des Bâtiments publics
"Soumissions"
Boîte Postale 112
L-2011 Luxembourg
Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt **le jeudi 25 septembre 2003.**

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 51 à 64 du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux ... dans l'intérêt de la 4e extension de la Cour de Justice des CEE à Luxembourg/Kirchberg**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Le présent avis a été communiqué le 22 septembre 2003 au Supplément du Journal Officiel des CEE aux fins de publication.

Luxembourg, le 29 septembre 2003
La ministre des Travaux publics
Erna Hennicot-Schoepges

**MINISTERE DE LA JUSTICE
VACANCE DE POSTE**

Le ministère de la Justice procède à l'engagement d'un universitaire (cycle complet de quatre années d'études universitaires en droit) pour

une durée déterminée du 15 octobre 2003 au 15 octobre 2004.

La personne recrutée (m/f) sera en charge, avec d'autres agents, de l'accueil des demandeurs d'asile, de leur audition, de même que du traitement de leur demande. Elle devra être disposée à traiter des sujets sensibles et avoir une facilité certaine dans les contacts humains.

Les demandes sont à adresser au ministère de la Justice (L-2934 Luxembourg, à l'attention de Monsieur Sylvain Wagner) avant le 10 octobre 2003.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus par téléphone auprès de Monsieur Jean-Paul Reiter (478-4562).

**MINISTERE DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITE SOCIALE
ET DE LA JEUNESSE****CENTRES SOCIO-
EDUCATIFS DE L'ETAT**

Le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse organisera le 9 décembre 2003 un examen-concours d'admission au stage dans les carrières

**de l'éducateur (m/f) et de
l'éducateur instructeur
(m/f).**

Les candidats doivent remplir, outre les conditions générales prévues par le statut général des fonctionnaires de l'Etat, les conditions d'études suivantes:

- Les candidat(e)s à la carrière d'**éducateur** doivent être détenteur(trice)s du diplôme luxembourgeois d'éducateur ou d'un certificat reconnu équivalent par le Ministère de l'Education nationale et de la Formation

professionnelle et des Sports.

- Les candidat(e)s à la carrière d'**éducateur instructeur** doivent être détenteur(trice)s d'un CATP luxembourgeois ou d'un diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Education nationale et de la Formation Professionnelle et des Sports.

Les demandes avec copie des diplômes et certificats sont à adresser au Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, Section SPA, 12-14 avenue Emile Reuter, L-2919 Luxembourg, pour le 17 octobre 2003 au plus tard.

Le programme d'examen sera remis aux candidat(e)s dès réception de la demande.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter le numéro de téléphone 478-6538.

VACANCE DE POSTE**1 poste d'éducateur
diplômé (M/F)****à tâche complète et à
durée déterminée**

L'administration communale de Mersch se propose d'engager 1 employé privé dans la carrière de l'éducateur diplômé pour les besoins de l'éducation précoce.

Le candidat sera engagé à durée déterminée à partir du 1er novembre jusqu'à la fin de l'année scolaire 2003/2004. La tâche est fixée à 40 heures par semaine et l'horaire de travail sera déterminé par le collège échevinal en fonction des besoins scolaires.

Pourront concourir les candidats âgés de 18 à 40 ans, détenteurs du diplôme luxembourgeois d'éducateur diplômé ou d'un certificat portant sur des études à l'étranger reconnues équivalentes par le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports. L'âge de 40 ans pourra être dépassé au cas où le candidat occupe déjà la fonction brigüée auprès d'une commune, d'un syndicat de communes, de l'Etat ou d'un établissement public. Dans certaines situations exceptionnelles dûment justifiées et sur avis du Ministre du Travail, le Ministre de l'Intérieur peut dispenser de la limite d'âge de 40 ans.

Les demandes sont à adresser au soussigné collège des bourgmestre et échevins, B.P. 93 L-7501 Mersch, pour le **mercredi, 15 octobre 2003 au plus tard** avec les pièces suivantes:

- 1) un extrait récent de l'acte de naissance et le cas échéant, un extrait de l'acte de mariage;
- 2) un extrait récent du casier judiciaire;
- 3) un curriculum vitae détaillé; 4) les copies certifiées conformes des certificats et diplômes;
- 5) un certificat médical d'un médecin établi à Mersch constatant que le candidat est apte à exercer la fonction brigüée;

Pour tous renseignements supplémentaires, les intéressés sont invités à s'adresser au service scolaire (Tél. 32 50 23-226).

Mersch, le 4 octobre 2003
le collège des bourgmestre et échevins, Marcel Erpelding, bourgmestre, Albert Henkel, échevin, Claude Adam, échevin